

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL
du mercredi 29 mars 2017 à 18h
Siège du SICOVAD - EPINAL

Les membres du Comité Syndical se sont réunis le 29 mars 2017 à 18h au siège du SICOVAD sur convocation de Monsieur Benoît JOURDAIN, Président.

Présents (30) : D.ANDRES, D.BERNARD, B.BINAME, M.BISSON, N.BRAUN, C.CHARRIERE, P.CHOSEROT, F.CLAUDON, JC.CRAVOISY, F.DIOT, C.FERINA, MF.GASPARD, D.GROSJEAN, JF.GUIVARCH, JC.HUMBERT, B.JOURDAIN, A.LAPOIRIE, Y.LECLERC, M.MANGE, J.MANGEL, D.MATHIEU, F.RENARD, JJ.ROSAYE, D.ROBERT, C.THIRIAT, C.VUILLEMARD, P.BOIVIN, P.LIENARD, D.PAGELOT, C.PIERRAT.

Excusés (7) : R.ALEMANI, R.CLEMENT, G.EYMANN, B.LAURENT, J.RICHARD, B.RUGGERI, D.VALENTIN.

Pouvoirs (4) : R.ALEMANI donne pouvoir à D.MATHIEU - R.CLEMENT donne pouvoir à JF.GUIVARCH - G.EYMANN donne pouvoir à JC.CRAVOISY - D.VALENTIN donne pouvoir à B.JOURDAIN.

Le quorum est atteint, Monsieur le Président ouvre la séance.

M. André LAPOIRIE est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU 8 MARS 2017

Un Conseil syndical s'est tenu le 8 mars 2017 à 18h dans les locaux du SICOVAD. Il a fait l'objet d'un compte-rendu diffusé le 15 mars 2017 par envoi électronique à l'ensemble des délégués titulaires et suppléants. Monsieur CLAUDON signale que le compte-rendu ne recense pas le nom de Madame COLIN, sa suppléante, qui était bien présente lors de ce conseil. Le Président précise qu'une correction sera apportée au compte-rendu, tout en rappelant l'importance du rôle joué par les délégués suppléants. Sous la réserve émise par Monsieur CLAUDON, le Président propose d'accepter le procès-verbal de la réunion du comité syndical du 8 mars 2017. La proposition est adoptée à l'unanimité.

2 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

Madame Sylvie DIEUDONNE, comptable public du SICOVAD, a confirmé la conformité des comptes administratifs et des comptes de gestion. Monsieur le Président fait alors procéder au vote des comptes de gestion 2015. Le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion 2015 (budget annexe puis budget principal) et constate la conformité avec les comptes administratifs.

3 – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS

FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE 2016 (M4 voté en HT)

Il est proposé de se prononcer sur l'exécution de l'exercice 2016 du Budget Annexe qui regroupe l'ensemble des activités assurées par le Sico vad pour le compte de Tiers

- la gestion du transit et du centre d'enfouissement technique de classe 3 de Razimont
- la réception de déchets des collectivités et professionnels au transit d'Epinal

La présentation globale (Réels + Ordre) du compte administratif annexe 2016 est la suivante :

SECTION	DEPENSES N	RECETTES N	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT REPORTE N-1	SOLDE
INVESTISSEMENT	142 386,55 €	396 387,80 €	254 001,25 €	-170 732,50 €	83 268,75 €
EXPLOITATION	509 170,59 €	506 588,19 €	-2 582,40 €	791 367,39 €	788 784,99 €

A. Section Dépenses d'Investissement

Chapitre	Immobilisations incorporelles	Crédits ouverts (BP+DM)	Crédits employés
20	Immobilisations incorporelles	15 000,00 €	
21	Immobilisations corporelles	163 000,00 €	130 598,82 €
23	Immobilisations en cours	570 000,00 €	
	DEPENSES REELLES	748 000,00 €	130 598,82 €
040	Opérations d'ordre	11 787,73 €	11 787,73 €
	DEPENSES D'ORDRE	11 787,73 €	11 787,73 €
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	759 787,73 €	142 386,55 €
D001	Solde d'exécution N-1	170 732,50 €	

Avait été prévu un montant de dépenses de **759 787,73 €** dont **748 000,00 € de dépenses réelles** au BP 2016. **142 386,55 €** ont été réalisés dont **130 598,82 €** de dépenses réelles.

Les principales dépenses sont les suivantes : achat d'un véhicule de manutention, travaux de confortement et de talutage à l'ISDI et sur le transit, extension du système de vidéo protection...

Les travaux prévus sur le site de Razimont pour 570 000 € n'ont pas été mis en œuvre en 2016. Ils seront réinscrits en 2017.

B. Section Recettes d'Investissement

Chapitre	Immobilisations incorporelles	Crédits ouverts (BP+DM)	Titres émis
21	Immobilisations corporelles		79,66 €
106	Réserves	170 732,50 €	170 732,50 €
	RECETTES REELLES	170 732,50 €	170 812,16 €
021	Virement de la section d'exploitation	534 212,09 €	
040	Opérations d'ordre	225 575,64 €	225 575,64 €
	RECETTES D'ORDRE	759 787,73 €	225 575,64 €
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	930 520,23 €	396 387,80 €

Les recettes principales sont les amortissements des immobilisations (opération d'ordre) pour **225 575,64 €**. En résumé, la section d'investissement du compte administratif annexe 2016 laisse apparaître un excédent de **254 001,25 €*.**

Après intégration des reports négatifs cumulés de 2015 s'élevant à **-170 732,50 €**, nous constatons toujours un excédent sur cette section de **83 268,75 €.**

N'ayant pas de Restes à Réaliser en recettes, la section d'investissement ne nécessitera donc pas de prélèvement sur la section fonctionnement

C. Section Dépenses de Fonctionnement

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (+ charges rattachées)
011	Charges à caractère général	268 000,00 €	147 468,40 €
012	Charges de personnel	186 800,00 €	135 838,77 €
65	Autres charges de gestion courante	2 000,00 €	297,78 €
	DEPENSES DE GESTION DES SERVICES	456 800,00 €	283 594,95 €
67	Charges exceptionnelles	8 567,39 €	
022	Dépenses imprévues	32 000,00 €	
	DEPENSES REELLES	497 367,39 €	283 594,95 €
023	Virement à la section d'investissement	534 212,09 €	
042	Opérations d'ordre	225 575,64 €	225 575,64 €
	DEPENSES D'ORDRE	759 787,73 €	225 575,64 €
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 257 155,12 €	509 170,59 €

Les dépenses réelles sont inférieures aux prévisions : **497 367,39 €** inscrits au budget 2016 pour **283 594,95 €** réalisés, soit un différentiel de **- 213 772,44 €.** Les raisons principales sont les suivantes :

- Moins **71 086,55 €** sur coûts de traitement des DBE des entreprises et des collectivités compris dans les charges à caractère général (011), ceci étant dû notamment à une baisse de ces tonnages. On observe une baisse des frais sur le matériel roulant, ainsi que moins de carburant que prévu.
- Moins **50 961,23 €** sur les charges globales de personnel, notamment dû à une diminution du recours au personnel extérieur ESAT (16 885,42€ de moins que le montant budgété).
- Pas de dépenses imprévues, ni de charges exceptionnelles en 2016.

D. Section Recettes de Fonctionnement

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM)	Titres émis
013	Atténuations de charges		513,40 €
70	Ventes produits fabriqués, prestations	454 000,00 €	493 694,26 €
	RECETTES DE GESTION DE SERVICES	454 000,00 €	494 207,66 €
77	Charges de personnel		592,80 €
	RECETTES REELLES	454 000,00 €	494 800,46 €
042	Opérations d'ordre	11 787,73 €	11 787,73 €
	RECETTES D'ORDRE	11 787,73 €	11 787,73 €
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	465 787,73 €	506 588,19 €
R002	Résultat d'investissement reporté	791 367,39 €	

Les réalisations réelles ont été supérieures aux prévisions de **40 800,46 €**, surtout dues à des prestations de service plus conséquentes que prévues (notamment l'utilisation du transit).

La section de fonctionnement du compte administratif 2016 laisse apparaître un déficit de **2 582,40 €*.** En y intégrant l'excédent 2015 de **791 367,39 €**, le résultat cumulé se monte à **788 784,99 €** qui sera affecté de la manière suivante : **788 784,99 €** à la ligne R 002 – résultat de fonctionnement reporté sur 2017

Conformément aux règles des SPIC, cet excédent cumulé, permet à nouveau une nouvelle diminution du coût du transitage au 1^{er} avril 2017 de 2 € HT la tonne après une 1^{ère} baisse en 2016 de 1 € HT la tonne, L'excédent participera à l'autofinancement du projet global de restructuration « Razimont » et autorisera un virement « exceptionnel » au Budget Principal dans les formes appropriées cette année.

Toutefois, il conviendra dans les années ultérieures d'être vigilant sur l'équilibre de la section de fonctionnement. En effet, au-delà des résultats cumulés l'équilibre de cette section a été atteint en 2016.

FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2016 (M14 voté en TTC)

Il est proposé de se prononcer sur l'exécution de l'exercice 2016 du Budget principal. La présentation synthétique du compte administratif principal 2016 est la suivante :

SECTION	DEPENSES N	RECETTES N	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT REPORTE N-1	RAR 2017	RESULTAT CUMULE
INVEST.	2 828 931,42 €	2 158 511,51 €	670 419,91 €	2 457 598,53 €	990 000 €	+ 797 178,62 €
FONCT.	14 469 760,29 €	17 064 135,78 €	2 594 375,49 €	3 886 332,58 €		+6 480 708,07 €

A. Section Dépenses réelles d'investissement 2016

Chapitre	Immobilisations incorporelles	Crédits ouverts (BP+DM)	Crédits employés
20	Immobilisations incorporelles	105 000,00 €	28 573,20 €
21	Immobilisations corporelles	3 391 000,00 €	1 824 200,02 €
23	Immobilisations en cours	3 850 000,00 €	680 459,33 €
16	Emprunts et dettes assimilées	220 274,80 €	212 274,80 €
020	Dépenses imprévues	209 000,00 €	
	DEPENSES REELLES	7 775 274,80 €	2 745 507,35 €
040	Opérations d'ordre	98 424,07 €	83 424,07 €
	DEPENSES D'ORDRE	98 424,07 €	83 424,07 €
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 873 698,87 €	2 828 931,42 €

On peut noter **2 745 507,35 €** de dépenses globales réelles dont **2 533 232,55 €** de dépenses d'équipement réalisées (**7 346 000 €** prévus au budget 2016).

Les achats ou travaux principaux 2016 ont été les suivants :

- Etudes diverses (mission assistance opérateurs télécom, honoraires modélisation déchèterie de St Nabord)
- Fin des travaux de la déchèterie de Golbey
- Sécurisation des locaux D3E et DDS sur le site de Razimont
- Installation nouveau serveur, copieur couleur et divers équipement informatique.
- Divers travaux et acquisitions matériels pour les équipements (Exeo, couseuse portable...)
- Acquisition de bacs roulants (marché Collectal), de bacs pour biodéchets et de bennes de déchèteries (S2B)
- Achat de 6 véhicules lourds (dont 2 BCL et 4 BOM 26 T) et d'un véhicule léger pour la communication (Fiat Ducato) sachant que des véhicules de collecte commandés en 2016 ont été livrés sur le début de l'exercice 201 et sont repris en Restes à réaliser.

Les restes à réaliser en dépenses 2016 sur 2017, se montent à **990 000€**.

Outre 2 BOM 19T prévues dans le matériel roulant (article 2182) ainsi que des bennes, bacs et conteneurs regroupés dans l'article 21578, soulignons les reports de constructions en cours (article 2313) qui sont essentiellement les travaux des locaux des D3E/DDS se situant à Razimont.

Les opérations de RAR 2016 sur 2017 sont les suivantes :

Chapitre	Article	Libelle	RAR
20	2031	Fais d'études	9 000,00 €
	2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences	7 300,00 €
		IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	16 300,00 €
21	2135	Installations générales aménagement constructions	7 500,00 €
	2138	Autres constructions	5 500,00 €
	21578	Autres matériel et outillages de voirie	120 000,00 €
	2158	Autres installations matériel et outillages techniques	70 000,00 €
	2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	7 200,00 €
	2182	Matériel de transport	490 000,00 €
	2183	Matériel de bureau et informatique	6 400,00 €
	2184	Mobilier	3 600,00 €
	2188	Autres immo corporelles	18 500,00 €
		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	728 700,00 €
23	2313	Constructions en cours	245 000,00 €
		IMMOBILISATIONS EN COURS	245 000,00 €
		TOTAL DEPENSES RAR	990 000,00 €

B. Section Recettes réelles d'investissement 2016

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM)	Titres émis
13	Subventions d'investissement	450 367,39 €	634 685,05 €
	RECETTES D'EQUIPEMENT	450 367,39 €	634 685,05 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	195 063,10 €	196 398,90 €
	RECETTES FINANCIERES	195 063,10 €	196 398,90 €
	TOTAL RECETTES REELLES	645 430,49 €	831 083,95 €
021	Virement de la section d'exploitation	3 459 442,29 €	
040	Opérations d'ordre	1 311 227,56 €	1 311 227,56 €
19	Plus ou moins-value de cession		16 200,00 €
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	4 770 669,85 €	1 327 427,56 €
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	5 416 100,34 €	2 158 511,51 €
R001	Solde d'exécution N-1	2 457 598,53 €	

Les recettes réelles sont composées de :

FCTVA : **196 398,90 €**

Subventions du Département : **360 688,00 €** (déchèteries de Saint Nabord et Golbey)

Subventions de l'Etat : **273 997,05 €** (déchèterie de Golbey, via Ademe)

Amortissements : **1 311 227,56 €**

En résumé, la section d'investissement du compte administratif principal 2016 laisse apparaître un résultat d'exercice - **670 419,91 €**, auquel on ajoute l'excédent reporté de 2015 de **+ 2 457 598,53 €**** soit **+1 787 178,62 €**.

Après prise en compte des Restes à Réaliser 2016 en dépenses de **990 000 €**, la section d'investissement laisse apparaître un excédent cumulé de **+ 797 178,62 €****

Elle ne nécessite donc pas de prélèvement de la section de fonctionnement.

E. Section Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM)	Crédits employés (avec charges rattachées)
011	Charges à caractère général	9 819 800,00 €	8 276 115,06 €
012	Charges de personnel	4 812 000,00 €	4 512 784,81 €
65	Autres charges de gestion courante	334 500,00 €	299 021,85 €
66	Charges financières	51 400,00 €	38 496,25 €
67	Charges exceptionnelles	94 686,80 €	15 914,76 €
022	Dépenses imprévues	150 000,00 €	
	DEPENSES REELLES	15 262 386,80 €	13 142 332,73 €
023	Virement à la section d'investissement	3 459 442,29 €	
042	Opérations d'ordre	1 311 227,56 €	1 327 427,56 €
	DEPENSES D'ORDRE	4 770 669,85 €	1 327 427,56 €
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	20 033 056,65 €	14 469 760,29 €

Les dépenses réelles de fonctionnement sont inférieures aux prévisions de **2 120 054,07 €** (soit 13 142 332,73 € en 2016, budgétés pour 15 262 386,80 €).

Les principaux postes de dépenses sont inférieurs de la manière suivante:

- **Chapitre 011** : -1 543 684,94 € sur les charges à caractère général (prévu 9 819 800,00 €).

Dont :

Frais matériel roulant - **173 417,24 €** : du fait d'un parc véhicules « rajeuni » et un effort soutenu sur les interventions et sur les négociations des pièces détachées.

Carburant : - **230 018,18 €**, du fait du prix bas du gazole et une commande passée sur année 2017.

Contrats de prestations de services : - **721 438,51 €**. Il s'agit principalement de non réalisation de prévisions sur le traitement des déchets, poste principal du 611.

- **Chapitre 012** : -299 215,19 € sur les charges de personnel (prévu 4 812 000,00 €).

Les estimations faites au BP ont été adaptées à la réalité. Même si une grande rigueur est constante dans le suivi des charges de personnel, il existe toujours des incertitudes quant au volume budgétaire nécessaire pour permettre les remplacements des agents absents (personnel d'insertion ou personnel directement embauché par le Sicoval).

En effet, la nature même de Service Public de Gestion des Déchets lié à l'hygiène publique impose la nécessité de mise en place et de départs quotidiens des tournées sans possibilité de reporter une collecte au lendemain.

- **Chapitre 65** : -35 478,15 € sur les autres charges de gestion courante. Indemnités et cotisations de retraite d'élus, la subvention au CAS ainsi que la cotisation à l'habitant dû au SMD pour un montant de 220 289,50 €.

- **Chapitre 66** : -12 903,75 € sur les charges financières.

- **Chapitre 67** : -78 772,04 € sur les charges exceptionnelles.

F. Section recettes de fonctionnement 2016

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM)	Titres émis
013	Atténuations de charges	90 000,00 €	165 203,49 €
70	Ventes de produits fabriqués	1 712 300,00 €	2 401 749,26 €
73	Impôts et taxes	12 180 000,00 €	12 230 799,75 €
74	Dotations, subventions et participations	2 060 000,00 €	2 144 256,49 €
75	Autres produits de gestion courante		6,45 €
77	Produits exceptionnels	6 000,00 €	38 696,27 €
	RECETTES REELLES	16 048 300,00 €	16 980 711,71 €
042	Opérations d'ordre	98 424,07 €	83 424,07 €
	RECETTES D'ORDRE	98 424,07 €	83 424,07 €
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	16 146 724,07 €	17 064 135,78 €
R002	Résultat d'investissement reporté	3 886 332,56 €	

Les recettes totales sont supérieures aux prévisions de **+ 917 411,71 €**.

Les principaux postes sont ainsi :

• La TEOM	12 230 799,75 €	
• Les subventions, Eco-organismes, Ademe, Ecofolio	2 144 256,49 €	
• La Redevance Spéciale	859 211,14 €	
• Ventes de produits fabriqués, prestations de services (ferrailles, cartons, composts, branches broyées,...)		1 542 538,12 €
• Dont reprises Eco Emballages (1 163 111,77 €)		
• Remboursements sur rémunérations		165 203,49 €

La section de fonctionnement 2016 présente ainsi un excédent de **+2 594 375,49 €**** auquel on ajoute l'excédent de fonctionnement 2015 de **+ 3 886 332,58 €****.

Le Compte Administratif 2016 présente donc un excédent cumulé de **+ 6 480 708,07 €**** qui sera affecté en totalité à la ligne R002 sur 2017.

Aucune question n'étant posée, Monsieur Benoît JOURDAIN quitte la salle, et Monsieur François DIOT, 1er Vice-Président, fait procéder aux votes des comptes administratifs annexe et principal, dont les résultats se présentent comme suit :

RESULTAT CUMULE COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2016

SECTION	DEPENSES	RECETTES	DEFICIT	EXCEDENT
FONCTIONNEMENT	14 469 760,29 €	20 950 468,36 €		6 480 708,07 €
INVESTISSEMENT	2 828 931,42 €	4 616 110,04 €		797 178,62 €

RESULTAT CUMULE COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE 2016

SECTION	DEPENSES	RECETTES	DEFICIT	EXCEDENT
EXPLOITATION	509 170,59 €	1 297 955,58 €		788 784,99 €
INVESTISSEMENT	313 119,05 €	396 387,80 €		83 268,75 €

A l'unanimité moins une voix (le président ne prenant pas part au vote conformément à la règle) les Délégués approuvent chacun des comptes administratifs tels que présentés.

Monsieur le Président fait alors son retour dans la salle pour poursuivre la séance.

4 – AFFECTATION DES RESULTATS

Comme déjà indiqué lors du vote des comptes administratifs, le Président propose d'affecter les résultats de la façon suivante :

Compte administratif annexe 2016

La section d'investissement du compte administratif annexe 2016 laisse apparaître un excédent de 83 268,75 €.

Avec une reprise des restes à réaliser nulle, la section d'investissement est donc toujours excédentaire de 83 268,75 €. Elle ne nécessite donc pas un prélèvement sur la section fonctionnement. Ce montant sera affecté à la ligne R001.

Globalement, la section de fonctionnement, y compris l'excédent de fonctionnement 2015 reporté sur 2016, présente donc un excédent de 788 784,99 € qui sera affecté en totalité sur l'exercice 2017 à la ligne R002.

Compte administratif principal 2016

La section d'investissement du compte administratif principal 2016 laisse apparaître un excédent de 1 787 178,62 € (R001).

Après reprises des restes à réaliser, la section d'investissement reste excédentaire de 797 178,62 €. Elle ne nécessite donc pas un prélèvement sur la section fonctionnement.

La section de fonctionnement du compte administratif 2016 laisse apparaître un excédent de 6 480 708,07 € qui sera affecté en totalité sur l'exercice 2017 à la ligne R002.

A l'unanimité, le Conseil syndical vote l'affectation des résultats 2016 telle que proposée.

5 – TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

La TEOM est la principale ressource du SICOVAD. Les bases prévisionnelles TEOM 2017 donnent un produit prévisionnel estimé à **12 502 222 €** (au lieu de 12 180 048 € prévisionnel 2016 soit + 2,65% et produit définitif 2016 à 12 230 799 €).

Le produit prévisionnel moyen rapporté à l'habitant 2016 (157 885 pop. totale) est de 79,19 €/hab. incluant les contributions des entreprises et des particuliers.

Dans le cadre de la réflexion conduite sur la Feuille de Route du SICOVAD 2015/2020, le Conseil syndical a validé fin 2016 le principe de la mise en place d'un zonage de TEOM sur le territoire

De même, comme le SICOVAD s'y était engagé, il était prévu que le taux de TEOM 2016 soit abaissé de 10 % par rapport à 10,4 % (soit environ 1 200 000 € en produit valeur 2016) sachant qu'en contrepartie les usagers devront aussi de manière volontariste, se positionner comme co-acteur de la démarche, en complémentarité des efforts internes de la collectivité.

3 zones aux taux de TEOM différents ont été créées pour les communes périmètre 2016. Par ailleurs, 2 autres zones ont été définies afin d'intégrer les nouveaux territoires au 1er janvier 2017

Zone 4 : Vosges Méridionales/Saint Amé, précédemment en redevance.

Zone 5 : Moyenne Moselle, précédemment en TEOM avec taux de 12,90 %.

Ces communes auront à terme vocation à intégrer l'un des trois groupes initiaux.

Le dispositif vertueux de baisse aura vocation à se poursuivre si les conditions globales de réglementation restent identiques, si les objectifs de réductions des tonnages et de renforcement de qualité et de la quantité de tri sont atteints. L'intégration des nouveaux territoires désormais collectés par le SICOVAD depuis le 1er janvier 2017 aura également une incidence sur cette prévision.

Il est donc proposé de fixer pour les 5 zones définies les taux de TEOM comme suit :

Zone 1 : 8,75 % - Zone 2 : 8,87 % - Zone 3 : 9,93 %- Zone 4 : 10,40 % - Zone 5 : 11,50 %

Monsieur le Président rappelle que cette évolution conduit à des baisses sensibles de la fiscalité déchets des habitants, entre 5,5% et 16% selon les communes ce qui porte en réalité la baisse globale du produit à environ 10,6 %. Un débat s'engage.

Monsieur LAPOIRIE s'interroge sur les taux proposés par rapport au travail réalisé en commission. Monsieur JOURDAIN précise que les taux sont identiques à ce qui avait été réfléchi en commission, basé sur le coût du service de collecte mais également selon le tri des emballages par les habitants.

Monsieur CLAUDON soulève la question des discussions actuelles avec les communes de l'ex-Moyenne Moselle. Monsieur JOURDAIN explique que le débat que peuvent avoir les intercommunalités telles que redéfinies par la Loi NOTRe au 1er janvier 2017 et les communes membres, ne doit pas venir interférer sur l'avancée du projet de fiscalité porté par le SICOVAD depuis plus d'un an. Initialement fixé à 12,90%, le taux de TEOM de l'ex-Moyenne Moselle a été

ramené au cout réel de service soit 11,50%. Il faudra à terme que les communes concernées puissent s'inscrire dans le droit commun du zonage tel que défini par le SICOVAD pour les communes adhérentes avant l'élargissement en 2017.

Monsieur GUIVARCH complète le débat en estimant que les collectivités ne peuvent pas perpétuellement se « renvoyer la balle ». L'arrivée de nouveaux territoires n'a pas été suffisamment anticipée et le SICOVAD n'a pas été associé suffisamment en amont en 2016.

Monsieur le Président propose de maintenir les taux tels que validés suite à un long travail de préparation de la commission feuille de route sur 2016. Monsieur CRAVOISY intervient pour proposer de passer d'une baisse de 10,6% à 11%. Il estime que cela aurait plus de visibilité et que le SICOVAD en a les moyens. Le Président précise que cela représente 50 000 € en plus sur les 1 294 652 € prévisionnels déjà redistribués aux usagers et qu'il y a un risque à trop vouloir contraindre les budgets. D'autant plus que cette démarche vertueuse doit s'inscrire dans le long terme et pourrait déboucher sur d'autres baisses si les gestes de tri s'améliorent.

Monsieur CRAVOISY considère que le service est trop cher. Monsieur le Président exprime alors son profond désaccord : les couts de service du SICOVAD sont très bas, comparativement à sa strate de population et sur le plan national le SICOVAD n'a pas à rougir de sa maitrise financière.

Monsieur ROSAYES interroge ensuite le Président sur le tract distribué par le syndicat CFDT en entrée de bâtiment. Monsieur le Président précise que d'une part, les agents disposent de très bons moyens en équipement de protection individuelle et que d'autre part, il apparait comme plus logique et juste de répartir les bons résultats financiers du SICOVAD auprès des habitants plutôt que de les limiter aux seuls agents territoriaux, sachant qu'une réforme du régime indemnitaire est prévue dans les prochains mois.

Sur proposition du Président, les taux présentés sont mis au vote. Le Conseil syndical, à la majorité moins 6 abstentions, vote les taux tels que proposés.

- Zone 1 : 8,75 %
- Zone 2 : 8,87 %
- Zone 3 : 9,93 %
- Zone 4 : 10,40 %
- Zone 5 : 11,50 %

6 – BUDGETS PRIMITIFS 2017

L'année 2017 est une année charnière. Le budget prévisionnel illustre ce tournant du mandat 2014-2020. 2017 est en effet la 1^{ère} année de fonctionnement sur un territoire étendu avec des services réorganisés, des transferts de personnels, de moyens, équipements et matériels. De fait, les dépenses de fonctionnement sont en augmentation sensible.

Sur le plan des recettes, le budget prévisionnel est aussi modifié de façon importante.

De nouvelles communes signifient certes de nouveaux foyers fiscaux. Mais 2017, c'est aussi et surtout la 1^{ère} année d'application du zonage en matière de fiscalité et de baisse de la TEOM, celle-ci profitant à tous les foyers. Le SICOVAD exprime sa volonté d'assurer sa mission de service public des déchets en recherchant un cercle vertueux : la performance environnementale, avec plus de tri et un meilleur tri, associée à la modération fiscale.

En matière d'investissements, la rénovation de Razimont, chantier prioritaire des années à venir, fait à nouveau l'objet d'une inscription totale de l'enveloppe prévue. Cet investissement représente un coût important. Le site, au vu de ses missions, doit être repensé et son accessibilité, du fait de sa fréquentation croissante, améliorée. Pour cette raison, des négociations sont d'ores et déjà lancées, avec la Ville et le Département.

FINANCES – BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2017 (Budget Voté en TTC – Nomenclature M14)

Balance générale

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
Réelles	16 322 718,14 €	17 468 255,12 €
Ordre (avec résultat reporté)	7 747 413,26 €	6 601 876,28 €
TOTAL	24 070 131,40 €	24 070 131,40 €
INVESTISSEMENT		
Réelles	9 759 156,63 €	345 732,96 €
Ordre (avec résultat reporté+ virement section fonct)	121 942,21 €	9 535 365,88 €
TOTAL	9 881 098,84 €	9 881 098,84 €

A. Section Dépenses de fonctionnement

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement se montant à 16 322 718,14 €, est établi en tenant compte :

- 1) D'une exécution 2016 bien inférieure aux prévisions (cf. note comptes administratifs 2016)
- 2) De l'extension du territoire

Les charges à caractère général (011) 10 434 919 € (9 819 800 € en 2016)

Dont les principales sont :

- Achat de carburants ' augmentation du prix et des volumes	814 620 €-
Entretien matériel roulant et autres	485 000 €
- Autres fournitures (dont sacs jaunes, verts, compost.)	320 000 €
- Frais divers de communication	120 000 €
- Divers fluides	58 500 €

Dont

Eau/assainissement 10 000 €

Electricité équipements/réseau de chaleur 40 000 €

Chauffage urbain 8 500 €

- Divers entretien et maintenance	50 000 €
- Frais Télécoms (dont systèmes embarqués et provision vidéo protection)	65 000 €
- Vêtements de travail (entretien)	30 000 €
- Assurance multirisques	160 000 €
- Entretien et réparation de bâtiments	29 600 €
- Locations mobilières (dont camions)	80 000 €

Chapitre	DEPENSES	BUDGET 2016	CA 2016	BUDGET 2017
011	Charges à caractère général	9 819 800,00€	8 276 115,06 €	10 434 919,00 €
Dont	Articles			
	6042 Achat de prestations de services	5 000,00 €		
	60611 Eau et assainissement	10 000,00 €	8 651,59 €	10 000,00 €
	60612 Energie et électricité	60 000,00 €	35 488,14 €	40 000,00 €
	60613 Chauffage urbain	15 000,00 €	7 059,29 €	8 500,00 €
	60622 Carburants	820 000,00 €	589 981,82 €	814 620,00 €
	60628 Autres fournitures non stockées	40 000,00 €	17 371,35 €	27 000,00 €
	60631 Fournitures d'entretien	30 000,00 €	16 155,13 €	18 000,00 €
	60632 Petits équipements	40 000,00 €	4 571,86 €	15 000,00 €
	60636 Vêtements de travail	45 000,00 €	23 633,27 €	30 000,00 €
	6064 Fournitures administratives	12 000,00 €	11 328,98 €	13 000,00 €
	6068 Achats autres matières et fournitures	320 000,00 €	287 947,54 €	320 000,00 €
	611 Contrats de prestations de services	6 978 300,00 €	6 256 861,49 €	7 770 699,00 €
	6135 Locations mobilières	15 000,00 €	13 298,40 €	80 000,00 €
	61521 Entretien et réparations de terrains	5 000,00 €	4 488,47 €	7 500,00 €
	61522 Entretien et réparations de bâtiments			
	615221 Entretien et réparations bat publics	30 000,00 €	12 378,09 €	29 600,00 €
	61523 Voies et réseaux			
	615231 voiries	10 000,00 €	2 100,00 €	10 000,00 €
	61551 Matériel roulant	590 000,00 €	416 582,76 €	485 000,00 €
	6156 Entretien, réparation, maintenance	75 000,00 €	27 905,89 €	50 000,00 €
	61558 Entretien biens mobiliers	50 000,00 €	53 087,26 €	55 000,00 €
	616 Primes d'assurance			
	6161 Multirisques		123 640,58 €	160 000,00 €
	6168 Autres primes d'assurance	220 000,00€	72 457,47€	70 000,00 €
	617 Etudes et recherches		34 200,00 €	35 000,00 €
	6182 Documentation générale	8 000,00 €	3 881,01 €	5 000,00 €
	6184 Formation	40 000,00 €	7 760,72 €	10 000,00 €
	6188 Divers	35 000,00 €	38 527,71 €	45 000,00 €
	6225 Indemnités au comptable	2 500,00 €	1 985,35 €	2 500,00 €
	6226 Honoraires	15 000,00 €	3 694,80 €	6 000,00 €
	6228 Rémunération intermédiaires	10 000,00 €	360,00 €	4 000,00 €
	6231 Annonces et insertions	18 000,00 €	8 774,04 €	10 000,00 €
	6232 Fêtes et cérémonies	5 000,00 €	2 420,00 €	4 000,00 €
	6237 Publication	35 000,00€	25 761,52 €	40 000,00 €
	6238 Communication divers	110 000,00 €	66 547,07 €	120 000,00 €
	6241 Transport de biens	30 000,00 €	25 277,96 €	33 000,00 €
	6251 Voyages et déplacements	10 000, 00 €	4 776,27 €	7 000,00 €
	6256 Missions (repas uniquement)		407,49 €	1 000,00 €
	6257 Réceptions	2 000,00 €	2 480,99 €	3 000,00 €
	6261 Frais affranchissement	10 000,00 €	7 778,40 €	9 000,00 €
	6262 Frais de télécommunications	60 000,00 €	39 961,63 €	65 000,00 €
	62878 Rbt charges à d'autres organismes	4 000,00 €	3 663,87 €	5 000,00 €
	6288 Autres services extérieurs	40 000,00 €		1 000,00 €
	6354 Droits d'enregistrement et timbre	5 000,00 €	6 313,52 €	7 500,00 €
	6355 Taxes et impôts véhicules	10 000,00 €	6 553,33 €	8 000,00 €

Les contrats de prestations de services (611) : 7 770 699 €

Cet article le plus important en volume financier regroupe notamment les contrats de traitement des OMR et des recyclables. Les tonnages des nouvelles communes adhérentes génèrent nécessairement une hausse de ces coûts de traitement. Les principales dépenses du 611 sont :

- Traitement des OMR/GO via SMD : **5 823 115,00 €**
- Charges Eco – Filières recyclables (via SMD) : **1 179 055,00 €**
- Traitement du Plâtre (via SMD) : **142 560,00 €**
- Traitement DDS – Marché Départemental (via SMD) : **21 000,00 €**

Nouvelles charges 2017:

- Traitement bois **38 500,00 €**
- Traitement des biodéchets **20 000,00 €**
- Gardiennage déchèterie de Charmes **120 000,00 €**
- Accès déchèterie du Syndicat pour les usagers de St-Amé **50 000,00 €**
- Traitement des huiles **5 600,00 €**

Chapitre	DEPENSES		BUDGET 2016	CA 2016	BUDGET 2017
012	Charges de personnel		4 812 000,00 €	4 512 784,81 €	5 408 200,00 €
<i>Dont</i>	<i>Articles</i>				
	6218	Autres personnels extérieurs	280 000,00 €	126 495,65 €	175 000,00 €
	6336	Cotisations CNFPT/centre de gestion	65 000,00 €	55 204,32 €	81 700,00 €
	6411	Rémunération titulaires	2 600 000,00 €	2 457 477,67 €	2 697 000,00 €
	64131	Rémunération auxiliaires	550 000,00 €	605 481,70 €	791 000,00 €
	64168	Rémunération personnel insertion	40 000,00 €	29 941,75 €	75 000,00 €
	6451	Cotisations à l'URSSAF	550 000,00 €	547 318,12 €	680 000,00 €
	6453	Cotisations IRCANTEC	670 000,00 €	640 279,73 €	834 000,00 €
	6454	Cotisations ASSEDIC	40 000,00 €	38 271,34 €	60 000,00 €
	6475	Médecin du travail	17 000,00 €	12 314,53 €	14 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante		334 500,00 €	299 021,85 €	356 000,00 €
<i>Dont</i>	<i>Articles</i>				
	6531	Indemnités des élus	53 000,00 €	44 447,62 €	54 000,00 €
	6532	Frais de missions élus	2 500,00 €		2 000,00 €
	6533	Cotisations retraite des élus	3 000,00 €	2 256,80 €	3 000,00 €
	6535	Formation des élus			2 000,00 €
	6542	Créances éteintes	10 000,00 €	1 221,79	2 000,00 €
	654	Pertes/créances irrécouvrables	10 000,00 €	306,04	1 000,00 €
	65737	Subv. de fonct. aux Ets. Publics	221 000,00 €	220 289,60 €	255 000,00 €
	65738	Subv. De fonct aux autres organismes publics	5 000,00 €	1 000,00 €	2 000,00 €
	6574	Subv de fonct aux pers droit privé	30 000,00 €	29 500,00	35 000,00 €
66	Charges financières		51 400,00 €	38 496,25 €	46 099,14 €
<i>Dont</i>	<i>Articles</i>				
	66111	Intérêts des emprunts	55 000,00 €	46 998,58 €	45 000,00 €
	66112	ICNE	-8 600,00 €	-8 502,33 €	-1 900,86 €
	6688	Autres charges financières	5 000,00 €		3 000,00 €
67	Charges exceptionnelles		94 686,80 €	15 914,76 €	27 500,00 €
	6714	Bourses et prix	1 500,00 €	568,99 €	1 500,00 €
	6718	Charges exceptionnelles	24 686,80 €		10 000,00 €
	673	Titres annulés	5 000,00 €	749,16 €	1 000,00 €
	678	Autres charges exceptionnelles	63 500,00 €	14 596,61 €	15 000,00 €
022	Dépenses imprévues		150 000,00 €		50 000,00 €
DEPENSES REELLES			15 262 386,80€	13 142 332,73€	16 322 718,14€
042	Opérations d'ordre		1 311 227,56 €	1 327 427,56 €	1 728 260,59 €
	6811	Dotations aux amortissements	1 311 227,56 €	1 311 227,56 €	1 728 260,59 €
	676	Différences sur réalisations		16 200,00 €	
023	Virement à la section d'investissement		3 459 442,29 €		6 019 152,67 €
DEPENSES D'ORDRE			4 770 669,85 €	1 327 427,56 €	7 747 413,26 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			20 033 056,65 €	14 469 760,29 €	24 070 131,40 €

Le personnel (Chapitre 012) : 5 408 200 €

Le poste (dont recours au personnel AMI /ESAT- AVSEA) progresse de **596 200 €** (soit **+ 12,39 %** /BP 2016).

- **L'extension du SICOVAD** pour environ 280 k€, intégration des agents et recrutement des équipages nécessaires à la collecte en Moyenne Moselle (dont les déchets étaient collectés en prestations et non en régie).
- **La restructuration des équipes** pour 250 k€. Ce montant inclut :
 - les recrutements, au 1^{er} janvier 2017 d'un DRH, d'un responsable d'exploitation et d'un assistant d'exploitation.
 - les propositions de recrutement d'un 2nd chargé d'accueil, d'un technicien « nouvelles technologies », de renforts ponctuels pour la préparation des modifications de collecte qui seront effectives en 2018 (85 k€).
- Le montant résiduel hors nouveautés, correspond à l'augmentation « classique » et à **la mise en œuvre de mesures réglementaires et statutaires** (augmentation du point d'indice, « réforme PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations) »),

Les autres charges de gestion courante (Chapitre 65) : 356 000 €

Il s'agit principalement de la participation pour frais de gestion et de fonctionnement à verser au SMD qui progresse mécaniquement de par l'augmentation de la population due aux communes nouvelles.

Elle devrait se monter à **1,60 €/habitant** en 2017. Ce compte prévoit aussi les subventions versées aux organismes, notamment celle du Comité d'Action Sociale (**30 000 €**) ainsi que les frais d'élus.

Les charges financières (Chapitre 66) : 46 099,14 €

Il s'agit des intérêts 2017 des emprunts et des ICNE.

B. Section Dépenses de fonctionnement

Pour financer les dépenses inscrites en 2017, le SICOVAD s'appuie sur différentes recettes, notamment, les produits de gestion courante (ventes, prestations et Redevance Spéciale), la fiscalité ainsi que les subventions et participations.

Chapitre	RECETTES		BUDGET 2016	CA 2016	BUDGET 2017
70	Vente produits et prestations de services		1 712 300,00 €	2 401 749,26 €	2 317 700,00 €
<i>Dont</i>	<i>Articles</i>				
	7018	Autres ventes produits finis	49 500,00 €	89 006,93 €	72 000,00 €
	70611	Prestation CC Lacs et Hauts Rupts			
	70612	Redevance Spéciale	820 000,00 €	859 211,14 €	900 000,00 €
	70688	Autres redevances et services	61 000,00 €	99 255,52 €	110 900,00 €
	7078	Ventes de marchandises	773 800,00 €	1 315 836,50 €	1 215 000,00 €
	70878	Par d'autres redevables	8 000,00 €	36 816,67 €	19 800,00 €
	70848	Aux autres organismes		1 622,50	
73	Impôts et taxes		12 180 000,00 €	12 230 799,75 €	12 502 222,00 €
<i>Dont</i>	<i>Articles</i>				
	7331	TEOM	12 180 000,00 €	12 230 799,75 €	12 502 222,00 €
	7338	Redevance spéciale			
74	Dotations Subventions et participations		2 060 000,00 €	2 144 256,49 €	2 394 033,12 €
	74718	Subvention Etat	15 000,00 €	12 645,41 €	12 000,00 €
	7478	Subventions autres organismes	125 000,00 €	158 555,29 €	174 000,00 €
	7488	Autres attributions et participations	1 920 000,00 €	1 973 055,79 €	2 206 578,00 €
	744	Dépenses entretien bat et voirie publique			1 455,12 €
013	Atténuation de charges		90 000,00 €	165 203,49 €	122 000,00 €
<i>Dont</i>	<i>Articles</i>				
	6419	Remboursement sur rémunération	90 000,00 €	161 673,12 €	120 000,00 €
	6459	Remboursement /rémunérations		3 530,37 €	2 000,00€
75	Autres produits de gestion			6,45 €	
<i>Dont</i>	<i>Articles</i>				
	758	Produit divers de gestion courante		6,45 €	
77	Produits exceptionnels		6 000,00 €	38 696,27 €	132 300,00 €
<i>Dont</i>	<i>Articles</i>				
	7711	Dédits et pénalités perçus			
	7718	Produits exceptionnels		2 564,16 €	
	773	Mandats annulés	1 000,00 €		
	775	Produits de cession d'immo.		16 200,00 €	
	7714	Recouvrement sur non-valeur		34,04 €	
	7788	Autres produits exceptionnels			117 300,00 €
	7788	Produit exceptionnels	5 000,00 €	19 898,07 €	15 000,00 €
RECETTES REELLES			16 048 300,00€	16 980 711,71€	17 468 255,12€
042	Opérations d'ordre		98 424,07 €	83 424,07 €	121 168,21 €
<i>Dont</i>	<i>Articles</i>				
	722	Travaux en régie	15 000,00 €		
	776	Diff/réalisation reprise cpte résultat.			
	777	Reprise de subvention	83 424,07 €	83 424,07 €	121 168,21 €
	7815	Reprise sur provision			
RECETTES D'ORDRE			98 424,07 €	83 424,07 €	121 168,21 €
R002	Solde d'exécution N-1		3 886 332,58 €		6 480 708,07 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			20 033 056,65€	17 064 135,78 €	24 070 131,40€

Les produits de gestion courante (Chapitre 70) : 2 317 700 €

-Ventes de marchandises (verre, ferrailles, papiers, composteurs,...) et produits issus de la plateforme de compostage : **202 000 €**

-Redevance spéciale : **900 000 €** (En légère augmentation du fait de l'extension du territoire)

-Reprises des éco organismes se montent à **1 075 000 €**

-Redevances et services (dont Sovodeb, facturations apports déchets verts et déchets des communes, accès déchèterie de Charmes, les locations, l'enlèvement et transport de bennes) pour **140 700 €**

La fiscalité (Chapitre 73) : 12 502 222 €

La TEOM est la principale ressource du syndicat. Elle est en début d'année indexée à des bases prévisionnelles 2017.

Le produit prévisionnel moyen rapporté à l'habitant 2017 (population totale : 157 885) est de **79,19 €/hab.**

Dans le cadre de la réflexion conduite sur la Feuille de Route du SICOVAD 2015/2020, le Conseil syndical a validé fin 2016 le principe de la mise en place d'un zonage de TEOM sur le territoire du SICOVAD.

A périmètre constant (Communes Sico vad de 2016 hors Aumontzey), les bases prévisionnelles de 2017 augmentent de 0,76% par rapport aux bases définitives 2016, soit 891 512 € de plus. Les taux qui y seront indexés feront apparaître un produit fiscal qui diminuerait de 1 294 652,93 € soit une baisse de **10,6%**, comme le Sico vad s'y était engagé. Les bases définitives qui nous seront communiquées cet été remodeleront la fiscalité perçue par le Sico vad (pour 2016, une légère hausse de 0,42 %). Ce qui pourrait atténuer légèrement cette baisse de contribution. Pour les communes entrantes, un autre zonage adopté en décembre 2016 a pour objectif de viser la même modération fiscale et de prendre en compte les coûts de gestion jusqu'alors appliqués.

Les subventions et participations (Chapitre 74) : 2 394 033,12 €

Elles comprendront essentiellement :

- Soutiens Eco Emballages : **1 923 000 €**
- Soutiens Eco Mobilier : **130 000 €**
- Soutiens Ecofolio : **150 000 €**
- Soutiens D3E : **97 400 €**
- Soutiens à la communication : **48 000 €**

Les produits exceptionnels (chapitre 013) et atténuation de charges (Chapitre 77) : 254 300 €

Ils comprendront notamment, les atténuations de charges, qui sont les prévisions de remboursements sur absences du personnel : **120 000 €**, ainsi que le virement provenant du budget annexe se montant à 117 300 €.

C. Section dépenses d'investissement

Les dépenses réelles prévues pour 2017 s'élèvent à 9 759 156,63 €

Chapitre	DEPENSES	BUDGET 2016	RAR 2016	Propositions nouvelles	BUDGET 2017
16	Emprunts et dettes assimilées	220 274,80 €		250 000,00 €	250 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	105 000,00 €	16 300,00 €	125 893,19 €	142 193,19 €
Dont	Articles				
	2031 Frais d'études	45 000,00 €	9 000,00 €	74 393,19 €	83 393,19 €
	2051 Concessions et droits similaires	60 000,00 €	7 300,00 €	51 500,00 €	58 800,00 €
21	Immobilisations corporelles	3 391 000,00 €	728 700,00 €	3 753 078,90 €	4 481 778,90 €
Dont	Articles				
	2111 Terrains nus			1,00 €	1,00 €
	2128 Autres aménagement de terrains	35 000,00 €		18 567,50 €	18 567,50 €
	2135 Installations générales	195 000,00 €	7 500,00 €	8 200,00 €	15 700,00 €
	2138 Autres constructions	300 000,00 €	5 500,00 €		5 500,00 €
	2152 Installations de voirie			94 000,00 €	94 000,00 €
	2153 Inst mat et out. technique réseaux			20 000,00 €	20 000,00 €
	21578 Matériel et outillage technique	331 000,00 €	120 000,00 €	508 700,00 €	628 700,00 €
	2158 Autres inst, mat techniques	295 000,00 €	70 000,00 €	650 888,00 €	720 888,00 €
	2181 Autres inst et agencements divers	40 000,00 €	7 200,00 €	383 722,40 €	390 922,40 €
	2182 Matériel transport	2 095 000,00 €	490 000,00 €	1 975 000,00 €	2 465 000,00 €
	2183 Matériel de bureau et inform.	35 000,00 €	6 400,00 €	33 000,00 €	39 400,00 €
	2184 Mobilier	5 000,00 €	3 600,00 €	27 500,00 €	31 100,00 €
	2188 Autres immo corporelles	60 000,00 €	18 500,00 €	33 500,00 €	52 000,00 €
23	Immobilisations en cours	3 850 000,00 €	245 000,00 €	4 490 184,54 €	4 735 184,54 €
020	Dépenses imprévues	209 000,00 €		150 000,00 €	150 000,00 €
	DEPENSES REELLES	7 775 274,80 €	990 000 €	8 769 156,63 €	9 759 156,63 €
040	Subventions d'investissement	98 424,07 €		121 168,21 €	121 168,21 €
Dont	Articles				
	13911 Subventions d'investissement	44 361,78 €		61 854,25 €	61 854,25 €
	13912 Subv d'équipement région	310,26 €		310,26 €	310,26 €
	13913 Subv d'équipement département	38 752,03 €		59 003,70 €	59 003,70 €
	2138 Autres constructions	15 000,00 €			
041	Opérations patrimoniales			774,00 €	774,00 €
Dont	Articles				
	2111 Terrains nus			774,00 €	774,00 €
	DEPENSES D'ORDRE	98 424,07 €		121 942,21 €	121 942,21 €
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 873 698,87 €	990 000 €	8 891 098,84 €	9 881 098,84 €

1. Les Restes à Réaliser (RAR 2017) : Sont de 990 000 € en dépenses (RAR 2016 : 1 895 000 €) :

- CHAPITRE 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES : **16 300 €**
- CHAPITRE 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES : **728 700 €**
- CHAPITRE 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS : **245 000 €**

Parmi les opérations importantes qui seront poursuivies (et terminées) en 2017 :

- Acquisitions de matériels, bacs, conteneurs à verre et bennes	120 000 €
- Véhicules, BOM 19T	490 000 €
- Outillage technique tel SDSL, vidéo protection, et Exéo (pesée camion)	70 000 €
- Travaux déchèterie de Razimont dont locaux D3E/DDS	245 000 €

2. Les dépenses nouvelles de travaux et d'aménagements (Chapitres 20, 21, 23):

Une somme globale de **8 769 156,63 €** est prévue (BP 2016 : 5 880 274,80 € de dépenses nouvelles)

- CHAPITRE 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES : **125 893,19 €** (60 000 € prévus pour 2016)
- CHAPITRE 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES : **3 753 078,90 €** (2 391 000 € prévus pour 2016)
- CHAPITRE 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS : **4 490 184,54 €** (3 000 000 € en 2016)

Les principales opérations prévues sont les suivantes :

Matériel Roulant : Dont

- 5 Châssis 19 t équipés de système de pesée **920 000 €**
- 4 Châssis 26 t équipés de système de pesée **1 025 000 €**
- Véhicules légers pour administration et exploitation **30 000 €**

Installations de voirie : Dont

- Réfection rond-point Razimont **36 000 €**
- Enrobés des 3 déchèteries pour accueil compacteurs fixes **36 000 €**

Autres installations et outillages techniques : Dont

- Broyeur **300 000 €**
- 3 compacteurs fixes **90 000 €**
- Vidéo protection **120 000 €**

Installation générale, agencement et aménagement divers : Dont

- Fournitures et pose de panneaux photovoltaïques, siège **312 000 €**
- Création mezzanine local sacs et divers agencements , siège **45 000 €**
- Aménagements siège **434 000 €**
(extension siège, aération aire de lavage, locaux techniques...)

Déchèteries : Dont

- Aménagements des locaux déchèteries et travaux divers : **430 000 €**
Dont Bruyères Les Forges, Thaon, Bruyères et Epinal
- Rénovation lourde Val d'Ajol dont local D3E/DDS **335 000 €**

Equipements et matériels divers :

Il s'agit des achats « traditionnels » pour la gestion du syndicat, dont :

- Systèmes embarqués (matériels 2017) **30 000 €**
- Matériels Informatiques/téléphoniques **33 000 €**
- Bacs 2017 **300 000 €**
- Conteneurs à verre **70 000 €**
- Benne de déchèteries et benne pour compacteur fixe **53 000 €**
- Composteurs et composteurs collectifs **60 000 €**
- Logiciels de facturation, bacs **37 300 €**

« Grand projet » : Restructuration du site d'Epinal/ Razimont :

Il convient de poursuivre la réflexion sur la restructuration/ rationalisation du site de Razimont. Si la Voivre est le « poumon technico/ administratif » du SICOVAD, Razimont est le second au plan fonctionnel, c'est le site majeur complémentaire et indispensable du siège. En effet, Razimont intègre en un lieu unique :

1. la déchèterie la plus fréquentée et la plus active du SICOVAD (63 000 visiteurs par an et environ 7 200 tonnes de déchets tous confondus sur les 30 400 tonnes collectés en déchèteries en 2016).
2. la plateforme de compostage des déchets permettant notamment de fabriquer du compost normé (9 à 10 000 tonnes de déchets verts traités par an en moyenne et environ 4 000 tonnes de compost).
3. l'ISDI (ex CET de classe 3) qui stocke les déchets inertes à raison de 7 000 tonnes par an.
4. Razimont est enfin le lieu qui accueille le Transit de déchets le plus important des Vosges (le trafic 2016 est estimé à environ 41 900 tonnes tous déchets confondus).

Ce site complexe, construit au fil du temps est aussi mitoyen du centre de Tri de Suez/ Sita/Barisien en plein développement. Très fréquenté, Il doit être repensé et reconstruit. Au plan fonctionnel, ses différentes composantes sont clairement vieillissantes ou inadaptées.

Parmi les problématiques fortes, outre l'agrandissement et la sécurisation de la déchèterie (travaux locaux sécurisés en cours), l'accessibilité du site devient de plus en plus difficile et dangereuse au plan sécurité routière (réfection de la chaussée) L'augmentation des flux de circulation, par ailleurs mélangés, entre les Poids Lourds (BOM, FMA, Entreprises...) et les véhicules des particuliers est source de dangers de plus en plus évidente.

Ces dangers sont amplifiés à certaines périodes (vente de compost au printemps, déchèterie en été...).

En 2015, une 1^{ière} étude de préfiguration de recomposition du site et de chiffrages en grandes masses financières a été conduite par un architecte. Des montants prévisionnels (Travaux et Moe, hors aléas) de **2 700 000 €** sur le Budget Principal et de **340 000 €** sur le Budget Annexe sont inscrits aux budgets.

En outre, il est important de retenir que ces travaux ne pourront être réalisés que lorsque la route d'accès sera actée (route RD11).

Cette première esquisse, devra forcément être approfondie et validée par des études de maîtrise d'œuvre précises. Elle donne néanmoins une 1^{ère} indication, sachant que d'autres partenaires devront rapidement se joindre à la démarche de réflexion en particulier Suez/Sita qui est notre mitoyen, le Conseil Départemental des Vosges, propriétaire de la route d'accès qu'il faudra certainement modifier ainsi que la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

Il est donc proposé d'inscrire l'ensemble des sommes mais de ne réaliser en 2017 que certaines parties aujourd'hui nécessaires, sans préjuger de la suite des études et des décisions de réalisation totales ou partielles qui seront prises ultérieurement.

Les emprunts (Chapitre 16) : 250 000 €

L'encours de la Dette SICOVAD est en totalité sur le Budget Principal. Le montant est celui du remboursement prévu du Capital 2017 restant dû.

Après la restructuration de la dette de 2015, et la reprise d'un contrat de prêt de l'ex CC des Vosges Méridionales, l'encours au 1^{er} janvier 2017 est de 1 721 127,61 €.

Ce qui représente une dette globale particulièrement faible de 12,50 €/habitant et une annuité 2017 de 2,28 €/habitant.

D. Section recettes d'investissement

La section s'équilibre avec la section dépenses par des recettes :

- Par le virement de la section de fonctionnement (021) : **6 019 152,67 €**
- Par les amortissements des immobilisations (Chap. 040) **1 728 260,59 €**
- Par le report du résultat d'investissement 2016 (R001) : **1 787 178,62 €**
- Par le FCTVA (Cpte 10222) : **345 732,96 €**

Chapitre	RECETTES	BUDGET 2016	RAR	Proposition nouvelles	BUDGET 2017
10	Dotations, fonds divers et réserves	195 063,10 €		345 732,96 €	345 732,96 €
Dont	Articles				
	10 22 2	FCTVA		345 732,96 €	345 732,96 €
13	Subventions	450 367,39 €			
Dont	Articles				
	13 11	Subv Etat			
	13 13	Subv Département			
	RECETTES REELLES	645 430,49 €		345 732,96 €	345 732,96 €
021	Virement de la section de fonctionnement	3 459 442,29€		6 019 152,67 €	6 019 152,67 €
040	Amortissements des immobilisations	1 311 227,56 €		1 728 260,59 €	1 728 260,59 €
041	Subvention d'équipement non transfé			774,00 €	774,00 €
	RECETTES D'ORDRE	4 770 669,85 €		7 748 187,26 €	7 748 187,26 €
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	5 416 100,34 €		8 093 920,22 €	8 093 920,22 €
R001	Solde d'exécution N-1	2 457 598,53 €		1 787 178,62 €	1 787 178,62 €
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	7 873 698,87 €		9 881 098,84 €	9 881 098,84 €

FINANCES – BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2017 (Budget voté en HT- Nomenclature M4)

Balance générale

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
Réelles	600 555,00 €	397 500,00 €
Ordre (avec résultat reporté + vir. section d'invest.)	597 517,72 €	800 572,72 €
TOTAL	1 198 072,72 €	1 198 072,72 €
INVESTISSEMENT		
Réelles	668 998,74 €	0 €
Ordre (avec résultat reporté+ vir. section fonct.)	11 787,73 €	680 786,47 €
TOTAL	680 786,47 €	680 786,47 €

A. Section dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles budgétées en section de fonctionnement pour 2017 (600 555 €) augmentent par rapport au BP 2016 d'environ **+103 187,61 €** (+ 20,74%).

Les dépenses à caractère général (011) augmentent d'environ 3 000 € par rapport au BP 2016. Elles devraient s'élever à **271 255 €**.

- Frais de traitement pour les déchets banals des collectivités : **180 000 €**
- Frais « généraux » de fonctionnement (achat, maintenance, entretien...) : **91 255 €**

En revanche, les frais de personnel (012) sont budgétés à la baisse: **-17 300 € (de 186 800 € à 169 500 €)** du fait notamment de l'affectation revue entre les 2 budgets.

A noter :

Le SICOVAD procédera à un virement sur le budget principal s'élevant à 117 300,00 €

Chapitre	DEPENSES		BUDGET 2016	CA 2016	BUDGET 2017
011	Charges à caractère général		268 000,00 €	147 458,40 €	271 255,00 €
Dont	Articles				
	6066	Achats combustibles et carburants	21 000,00 €	11 121,44 €	25 000,00 €
	6061	Energie	3 500,00 €	581,08 €	2 500,00 €
	6068	Achats autres matières et fournitures	13 000,00 €	10 013,11 €	18 000,00 €
	611	Contrats de prestations de services	180 000,00 €	108 913,45 €	180 000,00 €
	61551	Matériel roulant	25 000,00 €	4 549,21 €	15 000,00 €
	6156	Entretien, réparation, maintenance	10 000,00 €	2 218,46 €	6 000,00 €
	6168	Autres primes d'assurance	3 000,00 €	8 527,22 €	10 000,00 €
	6135	Locations mobilières	3 000,00 €		3 000,00 €
	6152	Entretien sur biens mobiliers			
	61558	Entretien sur autres biens mobiliers	3 000,00 €	120,00 €	6 000,00 €
	617	Etudes diverses			
	618	Divers		700,00 €	3 000,00 €
	6226	Honoraires			
	6251	Voyages et déplacements	2 000,00 €		755,00 €
	6256	Missions		30,00 €	500,00 €
	6262	Frais de télécommunications	2 500,00 €	684,43 €	1 500,00 €
	63512	Taxes foncières	2 000,00 €		
012	Charges de personnel		186 800,00 €	135 838,77 €	169 500,00 €
Dont	Articles				
	6218	Autres personnels extérieurs	20 000,00 €	3 114,58 €	5 000,00 €
	6336	Cotisations CNFPT/centre de gestion	2 000,00 €	1 660,47 €	3 000,00 €
	6411	Rémunération du personnel	95 000,00 €	80 742,86 €	86 000,00 €
	64131	Rémunération principale auxiliaires	25 000,00 €	13 160,80 €	14 000,00 €
	6451	Cotisations à l'URSSAF	17 300,00 €	15 570,26 €	20 000,00 €
	6453	Caisse retraite	25 000,00 €	20 864,27 €	41 000,00 €
	6454	Cotisations ASSEDIC	1 500,00 €	725,53 €	
	6475	Médecin du travail	1 000,00 €		500,00 €
65	Autres charges de gestion courante		2 000,00 €	297,78 €	4 200,00 €
Dont	Articles				
	6535	Formation			1 000,00 €
	6541	Perte sur créances irrécouvrables	2 000,00 €	262,27 €	2 000,00 €
	658	Charges diverse de gestion courante		0,94 €	1 000,00 €
	6542	Créance éteintes		34,57 €	200,00 €
67	Charges exceptionnelles		8 567,39 €		122 600,00 €
Dont	Articles				
	672	Versement de l'excédent à la collectivité de rattachement			117 300,00 €
	673	Titres annulés	5 000,00 €		3 000,00 €
	678	Autres charges exceptionnelles	3 567,39 €		2 300,00 €
022	Dépenses imprévues		32 000,00 €		33 000,00 €
DEPENSES REELLES			497 367,39 €	283 594,95 €	600 555,00 €
042	Opérations d'ordre		225 575,64 €	225 575,64 €	69 850,41 €
Dont	Articles				
	675	Valeurs comptables éltis actifs cédés			
	6811	Dotations aux amortissements	225 575,64 €	225 575,64 €	69 850,41 €
023	Virement à la section d'investissement		534 212,09 €		527 667,31 €
DEPENSES D'ORDRE			759 787,73 €	225 575,64 €	597 517,72 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			1 257 155,12 €	509 170,59 €	1 198 072,72 €

B. Section recettes de fonctionnement

Ce budget est essentiellement financé par les factures adressées à ces divers « clients ». Les ressources découlent des tarifs votés par le comité syndical en décembre dernier.

Les recettes réelles de fonctionnement au titre de 2017 sont budgétées pour un montant de 397 500 €.

Toutefois, comme décidé le 08 mars 2017, l'actuel prix du transitage de 9 € HT la tonne, principale recette de fonctionnement versée par le SMD, est diminué de 2 €, soit 7 € HT la tonne à compter du 1er avril 2017. Soit une baisse de 22,2%.

Par ce nouvel effort après celui de 2016, le SICOVAD affiche sa volonté de participer concrètement à l'effort collectif engagé au plan départemental pour maîtriser les dépenses de traitement des déchets.

La diminution estimée des recettes en fonction notamment de cette diminution de prix serait d'environ 56 000 € par rapport aux prévisions de 2016 (atténué par l'augmentation des tonnages transités dû aux nouvelles communes membres) et d'une probable baisse des inertes qui ne cessent de diminuer chaque année.

Dans ce schéma, les principales recettes Chapitre 70 sont les suivantes :

- Utilisation du transit : 315 000 €
- Les collectivités pour l'apport de leurs déchets banals : 75 000 €
- Les collectivités et les entreprises pour les déchets inertes : 7 500 €

Chapitre	RECETTES		BUDGET 2016	CA 2016	BUDGET 2017
70	Vente de produits et prestations de services		454 000,00 €	493 694,26 €	397 500,00 €
Dont	Articles				
	70601	Prestation de service DBE Epinal	80 000,00 €	101 494,88 €	75 000,00 €
	70602	Prestation de service déchets inertes	14 000,00 €	10 598,87 €	7 500,00 €
	70603	Prestation service utilisation du transit	360 000,00 €	381 600,51 €	315 000,00 €
	70604	Prestation service DBE Remiremont			
13	Atténuation de charges			513,40 €	
Dont	Articles				
	64198	Autre remboursement		513,40 €	
75	Autres produits de gestion courante				
77	Produits exceptionnels			592,80 €	
Dont	Articles				
	7718	Autres produits exceptionnels			
	775	Produits de cessions			
	778	Produits exceptionnels		592,80 €	
RECETTES REELLES			454 000,00 €	494 800,46 €	397 500,00 €
042	Opérations d'ordre		11 787,73 €	11 787,73 €	11 787,73 €
Dont	Articles				
	722	Travaux en régie			
	777	Reprise de subvention	11 787,73 €	11 787,73 €	11 787,73 €
	7815	Reprise sur provision			
RECETTES D'ORDRE			11 787,73 €	11 787,73 €	11 787,73 €
R002	Solde d'exécution N-1		791 367,39 €		788 784,99 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			1 257 155,12 €	506 588,19 €	1 198 072,72 €

C. Section dépenses d'investissement

Sachant qu'il n'y a pas de RAR 2016 sur 2017, il est uniquement proposé des investissements nouveaux pour **668 998,74 €**. Les principaux projets à réaliser sont :

- Achat pelle de manutention : **40 000 €**
- Renfort de l'ISDI : **30 500 €**

La poursuite des travaux de confortement et d'aménagements sur l'ISDI est nécessaire pour stabiliser les terrains. De même, diverses réfections sur la voirie et les abords du Transit doivent être entreprises rapidement.

- Dans le cadre du projet global Razimont il est proposé environ **340 700 €** en provisions et d'engager d'ores et déjà des travaux d'agrandissement de la fosse qui devrait se faire en 2 temps pour un montant d'environ **240 000 €**.

Chapitre	DEPENSES		BUDGET 2016	RAR 2016	Propositions nouvelles	BUDGET 2017
20	Immobilisations incorporelles		15 000,00 €		7 416,00 €	7 416,00 €
Dont	Articles					
	203	Frais d'études			7 416,00 €	7 416,00 €
	2051	Concessions et droits	15 000,00 €			
21	Immobilisations corporelles		163 000,00 €		79 202,00 €	79 202,00 €
Dont	Articles					
	2128	Travaux de voiries			30 502,00 €	30 502,00 €
	21578	Matériel et outillage technique	20 000,00 €		7 700,00 €	7 700,00 €
	2182	Matériel de transport	135 000,00 €		40 000,00 €	40 000,00 €
	2183	Matériel bureau et informatique	8 000,00 €			
	2188	Autres immo corporelles			1 000,00 €	1 000,00 €
23	Immobilisations en cours		570 000,00 €		582 380,74 €	582 380,74 €
Dont	Articles					
	2312	Terrains	70 000,00 €			
	2313	Constructions	250 000,00 €		582 380,74 €	582 380,74 €
	2315	Installs. matériels et outillages	250 000,00 €			
DEPENSES REELLES			748 000,00 €		668 998,74 €	668 998,74 €
040	Opérations d'ordre		11 787,73 €		11 787,73 €	11 787,73 €
Dont	Articles					
	13911	Subventions d'investissement	11 787,73 €		11 787,73 €	11 787,73 €
	2138	Autres constructions				
DEPENSES D'ORDRE			11 787,73 €		11 787,73 €	11 787,73 €
R001	Déficit antérieur reporté		170 732,50 €			
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT			930 520,23 €		680 786,47 €	680 786,47 €

D. Section recettes d'investissement

Les recettes sont constituées de l'autofinancement via le prélèvement sur la section de fonctionnement pour **527 667,31€** (virement 023/021), des amortissements des immobilisations (040) et de l'affectation du résultat 2016.

Chapitre	RECETTES	BUDGET 2016	RAR	Propositions nouvelles	BUDGET 2017
021	Virement de la section de fonctionnement	534 212,09 €		527 667,31 €	527 667,31 €
040	Amortissements des immobilisations	225 575,64 €		69 850,41 €	69 850,41 €
1068	Affectation du résultat	170 732,50 €			
RECETTES D'ORDRE		396 308,14 €		69 850,41 €	69 850,41 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		930 520,23 €		597 517,72 €	597 517,72 €
R001	Solde d'exécution N-1			83 268,75 €	83 268,75 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		930 520,23 €		680 786,47 €	680 786,47 €

Le Comité Syndical à l'unanimité décide d'approuver chacun des budgets primitifs 2017 (annexe et principal) tels que proposés.

7 – INDEMNITES DU TRESORIER PRINCIPAL

Conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les Communes pour la confection des documents budgétaires, le Comité Syndical peut allouer une indemnité au Trésorier Principal pour son rôle de conseil lors de l'élaboration des documents budgétaires. Monsieur le Président propose de verser cette indemnité à taux plein (100 %) à Madame Sylvie DIEUDONNE. Le Conseil syndical vote, à l'unanimité, le taux proposé pour l'indemnité proposée.

8 – ACTUALISATION DE L'INDICE DE REFERENCE DES INDEMNITES DES ELUS

Le décret n°2017-85 du 26 Janvier 2017 a relevé, à compter du 1er janvier 2017, l'indice sommital majoré de la fonction publique de 821 à 826 (de 1015 à 1022 en indice brut) et à 830 au 1er janvier 2018. Aussi, conformément aux dispositions combinées du CGCT (articles L2123-20 et 2123-23) et du décret 2017-85 du 26 Janvier 2017, les indemnités de fonction des élus doivent être calculées en référence aux valeurs suivantes :

- Pour le mois de Janvier 2017 : Indice 1022 et traitement brut annuel de 46 170,84 €
- De Février à Décembre 2017 : Indice 1022 et traitement brut annuel de 46 447,88 €
- A compter de Janvier 2018 : Indice 1027 et traitement brut annuel de 46 672,18 €

La délibération indemnitaire actuelle du SICOVAD adoptée lors du conseil du 2 février 2017 faisant référence à l'indice brut terminal chiffré « 1015 », il est donc nécessaire de passer une nouvelle délibération prévoyant l'actualisation de l'indice et son évolution automatique.

Le Conseil syndical vote, à l'unanimité, la référence à l'indice brut terminal pour les indemnités des élus.

9 – GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Fin 2014, dans un contexte nécessitant à la fois recherches d'économies de fonctionnement et solutions susceptibles de contribuer à la diminution de la production des déchets, le Sico vad et le SMD avaient créé un poste de collaborateur de cabinet à mi-temps sur chaque structure.

Cette démarche prospective a permis d'aboutir au développement de plusieurs projets permettant d'améliorer la gestion des déchets ménagers sur le territoire, tel que la récente expérimentation sur la collecte des biodéchets. Fonctionnellement, au fil des années, ce poste s'est finalement orienté vers la structure la plus opérationnelle et concrète de la gestion des déchets sur le territoire, à savoir le SICOVAD. Les missions se sont finalement étendues à d'autres sujets tels que la gestion de la dette, l'élaboration de la prospective budgétaire, la gestion et l'évolution de la redevance spéciale...

Aussi, compte tenu de l'échéance prochaine de la convention encadrant ce poste entre les deux structures, il est proposé de rattacher totalement cette mission de recherche et développement au SICOVAD. Ainsi, il convient de passer le poste de collaborateur à temps non complet (50%) à un temps complet (100%). Ce poste continuera à prendre la forme d'un contrat dit de collaborateur de cabinet relevant des textes suivants : loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ; loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 110 ; décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriale).

Il est donc demandé au Comité Syndical de procéder à :

- La suppression d'un poste de collaborateur de cabinet à temps non complet (50%),
- La création de d'un poste de collaborateur de cabinet à temps complet (100%).

Par ailleurs, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs dont la dernière actualisation date du 12 octobre 2016 (prise en compte des départs et des arrivées), du fait de la mise en place au 1^{er} janvier du PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations : reclassement indiciaire, changement de nom des grades...) ainsi que de l'évolution prévisionnelle des effectifs du SICOVAD dans les prochains mois (mise en stage d'agents contractuels). Il convient donc de procéder à

- La suppression de 3 postes d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.
- La création de 3 postes d'Adjoint technique territorial.

A l'unanimité, le Conseil syndical vote la modification du tableau des effectifs tel que proposé ci-dessous.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DU SICOVAD AU 29 MARS 2017

CADRE D'EMPLOI	GRADE	CAT.	TEMPS DE TRAVAIL	EFFECTIF BUDGET	POURVU / NON POURVU
Attaché territorial	Attaché Territorial Principal - emploi fonctionnel de DGS	A	TC	1	P (1)
	Attaché Territorial Principal	A	TC	1	P (1)
			TNC (80 %)	1	NP (1)
	Attaché Territorial	A	TC	2	P (2)
Ingénieur	Ingénieur Principal	A	TC	2	P (2)
	Ingénieur	A	TC	1	NP (1)
Rédacteur	Rédacteur Principal 2 ^{ème} cl.	B	TC	2	P (2)
	Rédacteur	B	TC	1	NP (1)
Adjoint administratif	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} cl.	C	TC	1	P (1)
	Adjoint administratif territorial principal 2 ^{ème} cl.	C	TC	6	P (4)
					NP (2)
	Adjoint administratif territorial	C	TC	7	P (3)
					NP (4)
TNC (25h)			1	NP (1)	
		TNC (20h)	1	P (1)	
Technicien	Technicien principal 1 ^{ère} cl.	B	TC	1	P (1)
	Technicien	B	TC	2	P (1) NP (1)
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	C	TC	2	P (2)
	Agent de maîtrise	C	TC	3	P (2) NP (1)
Adjoint technique	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} cl.	C	TC	5	P (5)
	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} cl.	C	TC	48	P (42) NP (6)
			TNC (21h30)	1	P (1)
	Adjoint technique territorial	C	TC	47	P (39) NP (8)
	Collaborateur de cabinet		TC	1	P (1)

11 – MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SMD

Il est rappelé que le Sico vad a approuvé le 8 mars 2017 le projet de modification des statuts du SMD 88 adopté le 20 décembre 2016 en vue de transformer ce dernier en syndicat mixte à la carte exerçant une compétence relative à la valorisation et au traitement des déchets pour l'ensemble des collectivités actuellement adhérentes et une compétence relative à la création et l'exploitation de réseaux de chaleur, pour le compte des collectivités qui souhaiteraient lui transférer cette compétence.

Suite à cette 1ère étape, la ville de Rambervillers a sollicité son adhésion au titre de la compétence « réseau de chaleur et de froid » lors de son conseil municipal du 23 février dernier.

Cette demande doit à son tour faire l'objet de l'approbation du comité syndical du SMD et de ses adhérents.

La demande d'adhésion de la commune a été approuvée par le SMD le 16 mars 2017.

Il convient donc le Sico vad délibère à nouveau, sur le transfert de la compétence « réseau de chaleur et de de froid » de la ville de Rambervillers afin qu'elle soit juridiquement pleinement transférée au Syndicat Mixte

Il est donc proposé par le Président d'approuver la modification des statuts du SMD88 sur la prise l'adhésion de la Commune de Rambervillers au titre de la compétence « réseau de chaleur et de froid ».

A l'unanimité, le Conseil syndical approuve la modification des statuts du SMD permettant l'adhésion de la commune de Rambervillers au titre de la compétence désignée.

11 – AVANCE DE TRESORERIE POLE ECO TER

Le 7 octobre 2015, en tant que membre fondateur, le SICOVAD a approuvé le principe de création d'une association visant à porter l'étude portant sur la création d'un site mutualisé regroupant les activités de gestion de déchets et autres services exercés par les structures d'insertion par l'économique de l'agglomération d'Epinal et par les collectivités locales.

Depuis la création de Pôle Eco Ter, une étude confiée au bureau d'études Cap 3 C et financée à 70% par l'ADEME a permis d'établir un diagnostic territorial, observation de l'existant, mobilisation des acteurs, et de repérer les potentialités de développement. L'étude, qui a fait l'objet d'un rendu en décembre 2016, a relevé 7 volets possibles :

- Développement du réemploi ;
- Gestion locale des déchets ;
- Services liés à la fonctionnalité ;
- Services de proximité ;
- Prestations environnementales et valorisation de la biomasse
- Circuits courts alimentaires et solidaires ;
- Mobilités durables.

Sur l'année 2017, l'étude se poursuit pour :

- Déterminer le site physique destiné à accueillir notamment les activités visant à favoriser le réemploi et l'insertion par l'activité économique ;
- Définir l'ingénierie financière à mettre en œuvre notamment pour cette phase d'investissement
- Définir la gouvernance du projet ;
- Définir un plan d'actions de la démarche sur 3 ans intégrant notamment le recrutement d'un chef de projet.

Le 15 mars 2017, Pôle Eco Ter a répondu à l'Appel à Manifestation d'intérêt Initiatives Territoriales de la région Grand Est afin d'être accompagné et soutenu dans sa phase de structuration.

Afin de consolider cette phase de lancement l'association Pôle Eco Ter, par son conseil d'administration en date du 1er mars 2017, a sollicité ses fondateurs pour que ceux-ci lui apportent le fonds de roulement nécessaire au démarrage de son activité. Il s'agira d'un apport en fonds associatif avec droit de reprise sur une durée maximale de 5 ans.

Il est donc demandé au Comité Syndical de valider la contribution du SICOVAD, à hauteur de 5 000 €. A l'unanimité, le Comité approuve cette proposition.

12 – QUESTIONS DIVERSES

Le Président souhaite mettre en débat un point non prévu à l'ordre du jour, à savoir le principe de participation financière du SICOVAD au projet d'aménagement routier de la RD11 par le Conseil départemental pour le site de Razimont.

Aucune opposition à cette question diverse n'est faite, le point peut donc être évoqué.

Le SICOVAD a engagé une réflexion quant à l'avenir du site d'Epinal Razimont qui abrite actuellement quatre de nos installations : station de transit, installation de stockage de déchets inertes, déchèterie et plate-forme de compostage.

L'étude vise à conforter ces installations dans leur implantation et/ou les moderniser afin de répondre à la fois aux exigences de la réglementation et aux besoins croissants des usagers. Dans la mesure où ces projets se concrétiseraient, cela se traduirait par d'importants investissements dont certains sont d'ores et déjà actés ou en cours de réalisation. Le budget 2017 ayant traduit cette volonté en inscrivant des sommes prévisionnelles significatives.

Outre les travaux d'aménagements des équipements, les questions d'accessibilité et de sécurisation routière du site par la RD11 font parties des problématiques importantes à traiter. Ces problématiques sont partagées par le Conseil Départemental des Vosges qui réfléchit activement depuis plusieurs années sur le devenir et l'aménagement de la RD11.

Le Département travaille ainsi actuellement sur un projet de réaménagement de cette voirie en proposant notamment la construction d'un giratoire en direction d'Epinal d'un rayon de 20 m entre la RD11, l'accès à la déchèterie et l'actuelle voie communale permettant de faciliter et fluidifier le trafic d'accès à la Ville d'Epinal.

A ce stade, le montant maximal des travaux du giratoire qui seraient placés sous Maitrise d'Ouvrage départementale est estimé à 3 Millions d'€ TTC, sachant que le Département souhaite engager les premiers travaux dès 2018 si les accords de financements sont validés par les partenaires.

Compte tenu de l'intérêt certain de cet équipement pour l'accessibilité et la sécurisation de Razimont, une quote-part financière à hauteur de 350 000 € TTC est demandée de manière globale et indifférenciée par le Département aux deux propriétaires du site que sont le Sico vad et l'entreprise Suez/Barisien. Les autres financeurs potentiels du projet étant, outre le Département, la Ville d'Epinal et la CAE.

Par ailleurs, ce projet de giratoire dans sa conception actuelle, présenterait l'intérêt et l'opportunité d'envisager une « privatisation » de la RD11 et donc la possibilité de réaliser des aménagements ou équipements nouveaux sur les emprises ainsi libérées, sous réserves de faisabilités techniques à confirmer.

On peut citer, par exemple l'utilisation des abords de la route pour des projets d'extension que ce soit l'aménagement d'une nouvelle déchèterie dans le sens Razimont /Epinal ou des aires de stockages de matériels dans le sens Razimont/ Gérardmer.

Une réflexion vient d'ailleurs de débiter sur cette question notamment avec la Ville d'Epinal et le CD88 propriétaires des terrains concernés.

Ultérieurement, en fonction de l'avancée des décisions, réflexions et études techniques, d'autres délibérations devront être prises (maitrise d'ouvrage délégué au Département pour les travaux du giratoire, achat de terrains, études diverses ...).

Dans un 1er temps, il est donc proposé au conseil

- D'acter le principe d'une participation financière du Sico vad à la construction du giratoire d'un montant maximal de 350 000 € TTC dans l'attente de la décision de l'entreprise Suez/Barisien de participation au tour de table financier de l'opération. Le montant définitif de la participation du Sico vad sera alors précisé.
- D'autoriser le Président à réaliser tout acte ou à signer tout document pour le suivi du projet.

Le Président complète l'ensemble de ces informations en expliquant que le SMD réfléchit sur la forme du futur marché pour le tri des emballages recyclables, en 2018. Selon le modèle juridique

retenu et le candidat sélectionné, une discussion devra forcément être engagée sur la participation de cet exploitant dans le vaste projet de Razimont. La présente délibération reste un accord de principe, permettant de garantir le bon avancement du projet auprès du Conseil départemental.

Le Conseil syndical vote à l'unanimité le principe de participation financière dans le cadre de ce projet selon les termes proposés.

DEBAT :

Monsieur GUIVARCH aborde la question des gens du voyage stationnant en-dehors des aires d'accueil spécialement prévues et gérées par les collectivités et notamment la CAE et notamment la gestion de leurs déchets. Monsieur le Président rappelle la législation en la matière, à savoir la compétence des communes Il confirme que le SICOVAD peut intervenir en tant que prestataire pour le vidage et le traitement des déchets mais se devra de refacturer la commune demandeuse sur la base des tarifs prévus

Aucune autre question n'étant inscrite à l'ordre du jour, Monsieur le Président demande aux Délégués si d'autres points doivent être abordés.

Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 20h05.

